

Commune
de
Breuschwickersheim



ARRETE PERMANENT

N° _____

portant interdiction de stationnement sur
la Rue de l'Eglise.
Commune de Breuschwickersheim

En agglomération

le Maire de la commune de Breuschwickersheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8 ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des Poids-Lourds dans la rue de l'Eglise ;

ARRETE

Article 1 : A compter de la date de signature du présent arrêté, le stationnement des Poids-Lourds est interdit sur la Rue de l'Eglise, des deux côtés de la route.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie) sera mise en place par les Services Techniques de la commune de Breuschwickersheim.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 :

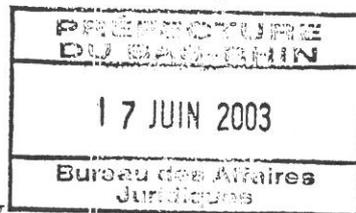
MM

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Commandant de la CRS 37

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

MM

- ✗ - le Préfet du département du Bas-Rhin,
- ✗ - le Sous Préfet de Strasbourg - Arrondissement Chef-Lieu,
- ✗ - le Maire de la commune de Breuschwickersheim,
- ✗ - le Directeur de la Compagnie des Transports Strasbourgeois,
- ✗ - le Délégué Militaire Départemental du Bas-Rhin, 4ème bureau à Strasbourg,
- le Général commandant la Circonscription Militaire de Défense. Bureau Stationnement - infrastructure à Metz,
- ✗ - le Directeur du Service Départemental de l'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Directeur des Services Techniques de la commune de Breuschwickersheim,
- ✗ - le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim.



Breuschwickersheim,
le 11/06/03
le Maire de la commune de Breuschwickersheim